# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes Arrondissement de CHARLEVILLE-MEZIERES Commune de MAUBERT-FONTAINE

### **COMPTE - RENDU**

## Commune de Maubert-Fontaine

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à seize heures, les Membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Maire, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présidence: Christian MOUGIN, Maire

#### Etaient présents :

BOQUET Nathalie
BRESSY Arnaud
BRESSY Dany (jusqu'à l'élection du Maire)
CARBONNEAUX Bernard
COLLEAUX Jean-Claude
FLICHET Clément
GADROY Guillaume

GEOFFROY Elodie LABILLOY Laurent LE CALVEZ Aude MOUGIN Christian THIEBEAUX Christine

<u>Mandat de procuration</u>: CHATRY Virginie par CARBONNEAUX Bernard, GARAU Ghyslaine par THIEBEAUX Christine, LABILLOIS Jill par GADROY Guillaume

Absents: BRESSY Dany (à partir de la délibération 28-2020)

Secrétaire de séance : Monsieur GADROY Guillaume

Membres présents	11
Absents ayant donné mandat de procuration	
Absent	
Votants	

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GADROY Guillaume est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

La séance est ouverte.

A 16h15, après la proclamation de l'élection du Maire, Monsieur BRESSY Dany quitte la salle.

## 28 2020 - Détermination du nombre d'Adjoints et élection des Adjoints

Conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 3 le nombre des adjoints.

#### 29 2020 - Lecture de la Charte de l'Elu Local

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local et en remet un exemplaire à chaque membre présent.

Pour extrait conforme, Affiché le 24/09/2020 Le maire,

Christian MOUGIN

